

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 3 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
19 avril 2023

Date d'affichage
19 avril 2023

Objet de la Délibération

Cantine scolaire 2023/2024

N°14.2023

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-trois, et le trois mai à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Michel GONNET, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Michel GONNET

*

Monsieur le Président propose les tarifs suivants et le règlement intérieur annexé à la présente délibération pour la cantine scolaire de l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- accepte les tarifs suivants :

Quotient familial	Prix d'un repas normal
de 0 à 300€	4,50€
de 301 à 500€	4,70€
de 501 à 700€	5,20€
de 701 à 900€	5,50€
supérieur à 901€	5,90€

Quotient familial	Prix d'un repas pour un enfant avec un PAI
de 0 à 300€	2,50€
de 301 à 500€	2,70€
de 501 à 700€	3,20€
de 701 à 900€	3,50€
supérieur à 901€	3,90€

- fixe le tarif adulte à 10,00€

- donne son accord pour le règlement annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS



AR Prefecture

005-240500264-20230503-14_2023-DE
Reçu le 09/05/2023